



RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

(ROB)

EXERCICE 2026

Conseil Municipal du 17 novembre 2025

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	3
2	Budget 2021-2026 : Le temps du bilan et de l'évaluation.....	4
2.1	Des priorités politiques concrétisées au bénéfice des Meylanais.....	4
2.1.1	Poursuivre les principes de la ville-parc et protéger un cadre de vie exceptionnel	4
2.1.2	Préserver et développer le dynamisme de la ville de Meylan, articulée autour de nombreux services de proximité et de son tissu économique.....	5
2.1.3	Étendre la participation et la citoyenneté.....	6
2.1.4	Développer les solidarités et bien partager la ville	7
2.1.5	Préparer l'avenir avec une politique jeunesse ambitieuse	7
2.2	Une gestion budgétaire modernisée et une administration plus performante.....	8
2.2.1	Un processus budgétaire plus transparent, plus efficace et plus lisible	8
2.2.2	Une administration plus attractive et plus robuste	11
3	Un contexte général plus que jamais incertain.....	14
3.1	Le financement du déficit public au cœur des discussions	14
3.1.1	Un PLF 2025 au parcours inédit.....	14
3.1.2	La pression sur les finances locales maintenues en 2026 ?	15
3.2	Un besoin de stabilité pour le monde local.....	17
3.2.1	De crise en crise.....	17
3.2.2	La situation meylandaise toujours préservée ?	18
4	Les orientations budgétaires communales : continuité et responsabilité... 21	
4.1	Une section de fonctionnement maîtrisée.....	22
4.1.1	Les dépenses réelles cadrées	22
4.1.2	Les recettes réelles optimisées	28
4.2	Un financement responsable de la section d'investissement.....	31
4.2.1	Un autofinancement préservé	32
4.2.2	Les investissements ambitieux réaffirmés	35
4.2.3	Une gestion vertueuse de la dette	38

1 Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité. Le budget traduit la politique communale définie et mise en œuvre par l'équipe municipale.

Conformément à l'article L2312_1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire répond à des obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

La tenue du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le Maire au Conseil municipal et doit comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et la gestion de la dette ;

Le vote du budget de la Ville est programmé à la séance du conseil municipal du **15 décembre 2025**.

Les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal.

2 Budget 2021-2026 : Le temps du bilan et de l'évaluation

Les priorités politiques, définies et mises en œuvre par l'équipe municipale s'articulent autour de 3 axes fondamentaux - l'écologie, la solidarité et la démocratie - avec un enjeu commun autour de l'accompagnement des transitions dans chacun de ces domaines.

Ces priorités se déclinent en 5 orientations politiques qui ont structuré le mandat et ont abouti à la mise en place de nombreuses actions depuis 2020. Ces réalisations ont pu être menées à bien grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion budgétaire plus efficace, plus cohérente et plus transparente.

2.1 Des priorités politiques concrétisées au bénéfice des Meylanais

2.1.1 Poursuivre les principes de la ville-parc et protéger un cadre de vie exceptionnel

Avec plus de 400 m² d'espaces verts, forestiers, agricoles et naturels par habitant à leur disposition, les Meylanaises et Meylanais jouissent d'un cadre de vie exceptionnel et varié, des contreforts de la Chartreuse à la plaine de l'Isère. La nature y a été préservée dans les nombreux parcs reliés entre eux par des chemins de traverse, au long des quatre cours d'eau principaux et par la protection d'espaces sensibles comme celui de l'étang de la Taillat.

Deux principes ont guidé les actions mises en œuvre par la collectivité durant le mandat : la préservation de l'équilibre entre la ville et la nature défendue dans tous les projets, qu'ils soient publics ou privés - c'est le principe de la « ville-parc », et la mise en œuvre des démarches de transitions écologique et énergétique.

Depuis 2020, près d'une cinquantaine de projets, soit près de 96% des actions prévues au plan de mandat, ont été mis en œuvre en la matière, tels que par exemple :

- **La plantation d'arbres** : plus de 700 arbres ont été plantés dans le cadre des projets menés par la ville, comme l'opération « des arbres pour ma ville », les projets de rénovation du parc des Aiguinards ou de végétalisation de l'espace public le long du trajet du bus C1. Les essences de ces nouvelles plantations ont été choisies afin de leur permettre d'être plus adaptées et résistantes au changement climatique.
- **La rénovation du Centre d'initiation à la nature et l'environnement (CINE)** : Cette année la manifestation festive et familiale « Les pieds dans l'herbe », organisée en avril 2025, fut l'occasion de célébrer à la fois les 50 ans de cet équipement emblématique de l'engagement de Meylan en faveur de l'environnement ainsi que d'inaugurer sa rénovation. Les travaux réalisés ont permis d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment, de doubler la capacité d'accueil des classes et d'assurer son accessibilité PMR.
- **L'amélioration de la ligne C1** : Grâce au partenariat entre la commune et la métropole, matérialisé par le contrat de co-développement signé entre les deux institutions en 2022, des travaux d'envergure ont été réalisés pour améliorer l'attractivité et la fiabilité des bus de la

ligne C1. Ce projet d'amélioration vient répondre à des besoins toujours plus importants en matière de mobilité durable, liés à l'augmentation de la population communale et au rôle de polarité et d'interface joué par Meylan entre la Métropole de Grenoble et le Grésivaudan.

2.1.2 Préserver et développer le dynamisme de la ville de Meylan, articulée autour de nombreux services de proximité et de son tissu économique

Les Meylanaises et les Meylanais ont la chance de bénéficier d'un niveau élevé de services de proximité, leur permettant d'accéder à des équipements publics ou commerces à courte distance. La Ville œuvre depuis 2020 à préserver et promouvoir les commerces de proximité et les marchés, et à entretenir et requalifier les équipements de quartier.

Ces services et équipements favorisent le lien social et le bien vivre-ensemble, enrichi également par le remarquable dynamisme et la variété du tissu associatif de notre commune. A ce titre, la commune porte une politique de soutien à l'action des associations et clubs sportifs et de démocratisation de la culture.

Depuis 2020, près de 20 projets, soit près de 80% des actions prévues au plan de mandat, ont été mis en œuvre en la matière, tels que par exemple :

- **La création du festival « Printemps des Pensées »** : Lancé en 2022, cet évènement est le premier festival culturel à Meylan et propose chaque année deux semaines d'évènements gratuits dans différents équipements de la ville, tel que des expositions, des conférences, une marche philosophique, des rencontres littéraires ou des spectacles. Après la fraternité, la nature et la liberté, le festival a invité en 2025 les nombreux participants à s'interroger sur l'importance des enjeux d'égalité pour le bien vivre ensemble.
- **La rénovation de la piscine des Buclos** : Les travaux de rénovation réalisés entre octobre 2024 et mars 2025 ont visé à réduire de façon significative les dépenses énergétiques de la piscine grâce notamment à son raccordement au réseau de chaleur urbain, l'installation de panneaux photovoltaïques et d'un déchloraminateur. Ces travaux ont permis de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre de l'équipement. Le parcours usagers a également été repensé et amélioré grâce un accès plus vaste et une zone de déchaussage plus fonctionnelle, la réorganisation des vestiaires et un accès PMR optimisé.
- **La création d'une résidence d'artistes au Clos des capucins** : En partenariat avec l'Hexagone Scène Nationale et dans le cadre de sa politique de soutien et de démocratisation de la culture, la Ville va mettre à disposition une partie des locaux du Clos des capucins -dont certains étaient vacants- au profit d'artistes qui viendront s'y installer temporairement pour créer des œuvres et s'y produire. Ce projet est également l'opportunité d'assurer l'entretien et la maintenance d'un équipement emblématique du patrimoine meylanais. Lancés en septembre 2025, ces travaux de rénovation et d'aménagement doivent s'achever au printemps 2026.

2.1.3 Étendre la participation et la citoyenneté

Meylan a été pionnière, notamment sous la municipalité de François Gillet, dans le développement de la participation citoyenne et la place faite à ses habitantes et habitants dans la gouvernance municipale.

C'est cet héritage et cette appétence de la population pour la participation que la Ville a souhaité préserver en renforçant le rôle des diverses instances municipales et en associant un maximum de Meylanaises et Meylanais et d'usagers, d'associations ou encore d'entreprises à l'élaboration de projets, dès la conception et jusqu'à leur réalisation.

Depuis 2020, ce sont plus de 20 projets, soit près de 85% des actions prévues au plan de mandat, qui ont été réalisées en la matière, tel que par exemple :

- **La mise en œuvre d'un budget participatif :** Depuis son lancement en 2021, 3 éditions du budget participatif de la Ville de Meylan ont pu être menées. Ce dispositif consiste à consacrer une partie du budget d'investissement annuel de la commune à la réalisation de projets d'initiative citoyenne, soumis au vote des habitants. Depuis 2020, 160000€ ont été investis dans les 3 éditions, 220 projets consolidés ont été déposés par les habitants et 17 ont fait ou font l'objet d'une réalisation (i.e. travaux en cours ou à venir pour certains des projets de la dernière édition), comme par exemple : la création d'une fontaine à eau place des Chalendes, la création d'un plateau sportif dans le Haut-Meylan, l'installation d'un écuropode au-dessus de l'avenue des 4 chemins, ou le lancement d'un atelier participatif de réparation de vélo « Bricolo cycliste ».
- **Le lancement d'une grande concertation sur l'avenir de la Serve :** Le tènement de l'ex-faculté de pharmacie est l'une des dernières parcelles publiques à aménager dans le cadre d'un contrat liant Meylan à l'EPFL, Grenoble Alpes Métropole et à l'Etat. Forte de sa volonté d'associer les habitants dans la conception des grands projets d'aménagements urbains, la Ville a engagé une concertation d'ampleur au travers de conférences-débats, d'ateliers citoyens, d'immersions dans tous les quartiers ou de la mise en ligne d'un questionnaire pour imaginer collectivement le futur de cet espace. Après 9 mois de travail intensif, les conclusions de cette démarche participative font l'objet d'une restitution au grand public au mois de novembre 2025.
- **L'organisation de cérémonies de citoyenneté :** le développement de l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs républicaines a représenté un des objectifs-clés de la politique de soutien à la participation citoyenne portée par la Ville. A cette fin, elle organise depuis 2022 une cérémonie de citoyenneté rassemblant chaque année plusieurs dizaines de Meylanaises et Meylanais récemment devenus majeurs ou naturalisés. Cet évènement est l'occasion de leur remettre leur carte d'électeur et de les sensibiliser aux différents dispositifs d'expression et de participation citoyenne.

2.1.4 Développer les solidarités et bien partager la ville

Le bien vivre ensemble est une des priorités de la ville de Meylan. Cet objectif passe par la mise en œuvre de politiques de solidarité et de tranquillité publique ambitieuses afin de répondre aux besoins essentiels des Meylanais en matière notamment d'accessibilité et d'inclusion, d'accès à un logement digne et abordable, d'accès aux soins, de lutte contre la précarité et les inégalités sociales ou de prévention des troubles à l'ordre public.

Depuis 2020, 25 projets, soit près de 90% des actions prévues au plan de mandat, ont été réalisés en la matière, tel que par exemple :

- **La mise en place d'une tarification sociale :** Elle vise à adapter les coûts pour les usagers et les familles proportionnellement à leur niveau de ressources. Basée sur le quotient familial, cette tarification sociale est appliquée aux activités en lien avec le périscolaire, la petite enfance, le conservatoire à rayonnement communal, l'école de natation, ou les actions du CINE. Elle répond à la volonté de maintenir la participation financière de la commune à environ 2/3 du coût du service et de répartir de manière plus juste et solidaire l'effort des familles.
- **Le renforcement du service tranquillité publique :** Dans un contexte national de pénurie de policiers municipaux à laquelle fait face un grand nombre de communes, la Ville de Meylan bénéficie d'un service tranquillité publique étoffé grâce à une politique ambitieuse de prévention des troubles à l'ordre public et d'attractivité des agents. Meylan compte ainsi aujourd'hui 10 policiers municipaux – 2 postes ayant été créés pendant ce mandat- et 5 agents de proximité et de médiation.
- **La création d'un habitat inclusif :** En partenariat avec l'APAJH Isère, la Ville de Meylan et son CCAS portent le projet d'habitat inclusif au Domaines de l'Orée du Parc, visant à faciliter l'accessibilité au logement et à la lutte contre l'isolement via la mise en œuvre d'un projet de vie sociale et partagée. Ces 30 logements, éligibles au logement social, regrouperont à terme 17 personnes âgées de plus de 65 ans et 13 personnes en situation de handicap. Ces résidents, dont l'installation est prévue au cours du mois de novembre, bénéficieront d'un espace de vie partagé de 120m² et d'un jardin partagé en terrasse.

2.1.5 Préparer l'avenir avec une politique jeunesse ambitieuse

Préparer le transitions et l'avenir, c'est porter à notre jeunesse une attention particulière, trop longtemps mise de côté à Meylan. La Ville a porté en la matière une politique ambitieuse à la fois par les dispositifs dédiés aux enfants et aux jeunes, par leur intégration dans les prises de décision et les projets ainsi que par l'amélioration de leurs conditions d'accueil dans les établissements de la commune.

Depuis 2020, 19 projets, soit près de 95% des actions prévues au plan de mandat, ont été réalisés en la matière, tel que par exemple :

- **La création d'aires de jeux :** 4 aires de jeux, dont 3 inclusives auront été créées d'ici à la fin du mandat dans 4 quartiers différents (Ecrin vert à Buclos Grand-Pré, l'aire de jeux des Aiguinards à Mi-Plaine, l'aire de jeux de la place des Chalendes à Maupertuis et la future aire de jeux ouverte à tous au Domaine des Saules Blancs). Ces nouvelles aires de jeux, dont la conception a été réalisée en concertation avec les enfants, visent à les inciter à réinvestir l'espace public et contribuent grandement à l'objectif d'aménager une ville « à hauteur d'enfants ».
- **La rénovation de l'Ecole Mi Plaine :** C'est l'un des projets majeurs de rénovation et de réhabilitation du cœur de quartier Mi-Plaine. Avec un budget de 12 millions €, ces travaux s'achèveront en 2027. Ils visent à améliorer la performance thermique du bâtiment et réduire de 60% sa consommation énergétique, à augmenter sa capacité d'accueil de 6 classes supplémentaires, à améliorer les usages scolaires et périscolaires ainsi qu'à végétaliser et ouvrir les cours vers le parc des Aiguinards.
- **1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) par classe :** Afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage possibles aux élèves dans les écoles maternelles communales, la Ville s'est engagée maintenir la présence d'un(e) ATSEM par classe, bien au-delà des préconisations de l'Education nationale. Cet engagement a été maintenu tout au long du mandat, y compris à la rentrée 2025 marquée par l'augmentation substantielle des inscriptions et à l'ouverture de 3 classes.

2.2 Une gestion budgétaire modernisée et une administration plus performante

La réalisation des projets et des actions prévus au plan de mandat a pu être menée à bien grâce à une modernisation profonde de l'administration, qui s'est traduite notamment par :

- la refonte complète des procédures de travail en matière de gestion budgétaire ainsi que l'adoption de nouveaux outils d'aide au pilotage et à la prise de décision visant à gagner en efficacité, en cohérence et en transparence ;
- la mise en œuvre d'une politique RH volontariste pour améliorer les conditions de travail des agents et l'attractivité de la commune.

Cette démarche de modernisation de l'administration et de la gestion budgétaire a porté ses fruits et bénéficie en premier lieu aux usagers et aux partenaires de la collectivité.

2.2.1 Un processus budgétaire plus transparent, plus efficace et plus lisible

L'objectif d'amélioration de la gestion budgétaire communale a été poursuivi à travers 3 axes principaux : une procédure d'élaboration budgétaire plus efficace, une gestion pluriannuelle des investissements et de nouveaux outils de pilotage.

2.2.1.1 La mise en œuvre d'une procédure d'élaboration du budget plus efficace

La méthode suivie pour l'élaboration du budget a été revue au début du mandat en s'appuyant sur un calendrier précis, plus clair et partagé avec l'ensemble des services municipaux.

L'approbation du budget a tout d'abord été anticipée avant le démarrage de l'année budgétaire, lors du conseil municipal de décembre de l'année précédente, et bien avant la date limite de vote fixée par la loi au 15 avril. Ce changement, qui suit les années civiles, répond à une exigence démocratique en permettant une plus grande lisibilité et compréhension du budget communal par les citoyens.

Le processus d'élaboration budgétaire suit donc un calendrier bien précis afin de faciliter les arbitrages, tel que suit à titre indicatif :

- **Juin** : Diffusion d'une lettre de cadrage à l'ensemble des services municipaux, contenant les grandes orientations politiques pour l'année budgétaire suivante
- **Juin à début septembre** : Préparation des besoins et demandes par l'ensemble des services
- **Septembre** : Réunions techniques et dialogues budgétaires pilotés par le service des Finances, en présence des directeurs et chefs de service
- **Octobre** : Arbitrages politiques par les élus.
- **Novembre** : Débat d'orientation budgétaire
- **Décembre** : Vote du budget
- **Avril (année budgétaire+1)** : Vote du compte financier unique (CFU).

2.2.1.2 Une gestion pluriannuelle des investissements

Afin de gagner en efficacité, la Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) en 2021. Ce PPI a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en 2022.

Comme évoqué dans la section 4.2.2, un PPI est un document prévisionnel établissant la programmation des projets d'investissement d'une collectivité sur la durée du mandat. Recensant l'ensemble des projets envisagés et leur coût prévisionnel, ce document transcrit la vision stratégique et politique des élus en matière d'aménagement et de développement de la commune.

La mise en œuvre du PPI a permis de dépasser les limites du principe d'annualité budgétaire qui s'avère inadapté pour des investissements s'étalant sur plusieurs exercices, comme c'est le cas pour de nombreux projets d'envergure mis en œuvre pendant le mandat. Cet outil budgétaire offre de multiples avantages :

- **Un document de cadrage et de planification** : Cet outil offre une vision globale permettant de garantir la cohérence des projets et d'optimiser leur financement sur le long terme. Il permet également de structurer dans le temps le travail des services de la commune.
- **Une adaptation des projets aux changements de contexte** : Ceci est d'autant plus important dans un contexte de crises à répétition (ex. crise sanitaire, énergétique) ou de fortes incertitudes sur le contexte financier à l'échelle nationale qui peuvent avoir des répercussions importantes sur les plans de financement des projets (ex. évolution du taux de FCTVA, baisse des subventions...).
- **Une gestion budgétaire plus rigoureuse** : Le PPI permet d'optimiser la gestion de la dette en planifiant les besoins d'emprunt de manière échelonnée.

- **Une gestion plus transparente :** le PPI fait l'objet d'une mise à jour annuelle et d'une présentation détaillée lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du CFU.

La Ville de Meylan a fait le choix d'aller encore plus loin dans la gestion pluriannuelle de ses investissements en ayant recours en 2024 à une AP/CP (Autorisation de programme/Crédit de paiement) dans le cadre du projet de création d'une Maison des solidarités. Cette technique permet de scinder sur plusieurs exercices les crédits budgétaires nécessaires au paiement de travaux et de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En d'autres termes, elle garantit une gestion pluriannuelle rigoureuse d'un projet d'envergure tout en facilitant l'exercice annuel d'équilibre de la section d'investissement du budget communal.

2.2.1.3 De nouveaux outils de pilotage

D'autres outils de pilotage du processus budgétaire, plus adaptés et innovants, ont été déployés grâce à une plus grande transversalité des services et au rôle proactif de la direction Ressources et du service des Finances :

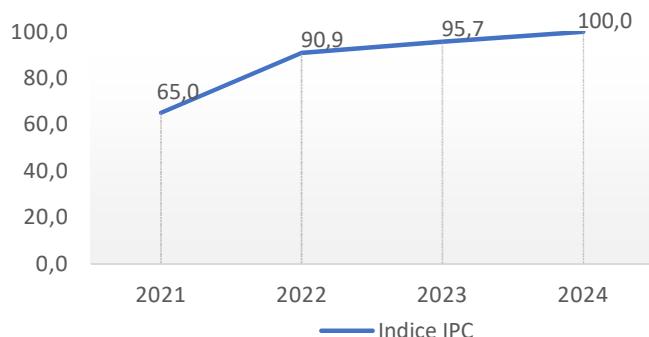
- **La mise en œuvre d'une comptabilité analytique :** Le passage à la nomenclature M57 a été mené à bien grâce à un travail en transversalité piloté par le service des Finances. Cette nouvelle nomenclature est le fruit d'une réforme comptable qui simplifie les règles et la gestion budgétaires (i.e. notamment grâce à l'intégration du principe de fongibilité des crédits, et la facilitation de recours aux autorisations de programme).
- **La mise en œuvre du budget vert :** Engagée pour mettre le territoire en bonne position pour réussir sa transition écologique et énergétique, la Ville de Meylan s'est lancée en 2024 dans la l'expérimentation d'un budget vert afin d'identifier la part de budget communal consacrée à des dépenses favorables au climat. Présenté de façon plus détaillée dans la Section 4, la mise en œuvre de cet outil a requis un travail approfondi d'analyse et d'évaluation par l'ensemble des services, réussie grâce à un co-pilotage efficace du service des Finances et du service Transition écologique.

2.2.1.4 Une gestion financière performante

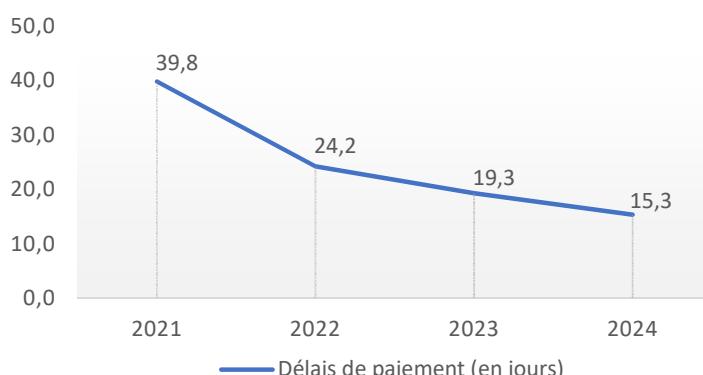
Le travail fourni pour améliorer la gestion budgétaire a indéniablement porté ses fruits. Ces résultats très positifs s'illustrent de plusieurs façons :

- **Une bonne exécution budgétaire :** lors du vote du CFU, il est possible d'apprécier le taux de réalisation des dépenses et recettes par rapport au budget prévisionnel. Ainsi, par exemple, le CFU 2024 a montré que 96,5% des dépenses prévisionnelles ont été réalisées cette année-là, et que 102,4% des recettes prévisionnelles ont été perçues. Ces résultats sont la démonstration de la sincérité et de la rigueur de l'élaboration du budget prévisionnel, ainsi que de la bonne capacité des services à travailler de façon coordonnée.
- **Une amélioration significative de la qualité comptable de la commune :** la direction générale de finances publiques (DGFIP) produit chaque année un indicateur de pilotage comptable. Noté sur 100, il révèle certains points forts et points faibles à partir d'un ensemble d'items extraits des comptabilités générale et auxiliaire de la collectivité, il dresse des constats sur exercices clos et permet de tracer les évolutions. Au cours des dernières années, la note de

Meylan s'est considérablement améliorée, et la ville a désormais atteint la note maximale, témoignant de la performance de son administration et de sa gestion budgétaire.



- **Une réduction des délais de paiement :** le délai de paiement maximal fixé par la loi pour les collectivités est de **30 jours : 20 jours** pour l'ordonnateur (commune) et **10 jours** pour le comptable (service de gestion comptable de Saint Martin d'Hères).



2.2.2 Une administration plus attractive et plus robuste

Au cours de la mandature, la collectivité a conduit une politique de ressources humaines ambitieuse, centrée sur la modernisation des pratiques, la sécurisation des processus et l'accompagnement des agents et des managers dans un environnement de transformation. Ces actions se sont inscrites dans une logique de robustesse, de transparence et de proximité, au service de la continuité et de la qualité du service public.

Une fonction RH structurée et professionnalisée

Depuis 2021, le service des ressources humaines a été profondément réorganisé afin de gagner en lisibilité, en réactivité et en efficacité. Les processus clés tels que la paie, la carrière, le recrutement, la formation, le dialogue social ont été fiabilisés et harmonisés.

La création d'instances dédiées (instance RH dès 2021, comité stratégique RH en 2025) et la mise en place de processus clairs et récurrents (campagnes annuelles telles que cycles de travail, télétravail, club des recruteurs) ont permis d'inscrire l'action RH dans une logique de pilotage continu, transparent et partagé.

Le changement de Système d'information et la fiabilisation progressive des données RH a renforcé la capacité d'analyse et de pilotage, notamment sur la masse salariale et les effectifs. Ces évolutions contribuent à une meilleure anticipation des besoins et à une allocation plus efficiente des ressources. A titre d'exemple, le tableau des effectifs fait l'objet d'un suivi précis et rigoureux et est partagé en Comité social territorial deux fois par an (en septembre et en février).

En 2025, la mise en place de dialogues de gestion RH réunissant chacune des directions (directeur(trice) et chef(fes) de service) avec les services RH et finances permet de répondre à plusieurs objectifs notamment celui d'aligner les ressources humaines de la commune avec les priorités stratégiques tout en anticipant les évolutions au regard des contraintes budgétaires.

Une ambition d'amélioration continue des conditions de travail

La mandature a vu l'aboutissement de plusieurs chantiers structurants sur les politiques RH : mise en œuvre des 1607 heures, refonte du régime indemnitaire (IFSE et CIA), formalisation des fiches de poste, refonte de l'entretien professionnel et définition de critères objectifs pour les avancements et promotions internes.

Sur la politique de rémunération, un effort important et constant a permis de renforcer l'attractivité avec un impact bénéfique direct sur les difficultés de recrutement rencontrées sur certains métiers (par exemple, les métiers de la petite enfance ou de la tranquillité publique). Cet effort s'est traduit par une enveloppe de plus de 300 k€ au total chaque année pour la revalorisation du régime indemnitaire et par la mise en place du « Bonus attractivité » de la Caisses d'allocations familiales (100 euros nets mensuels pour tous les agents éducatifs exerçant leurs fonctions au sein des crèches).

L'organisation du temps de travail a également été un axe fort avec la mise en place de nouveaux cycles de travail permettant aux agents de travailler sur 5 jours, 4,5 jours ou 4 jours. Certains services sont en cours d'expérimentation pour permettre d'étendre le dispositif si l'expérimentation s'annonce concluante (c'est par exemple le cas des structures de la petite enfance).

La qualité de vie au travail a été également un axe prioritaire. La création d'un budget d'investissement dédié (15 000 € pour 2026), la formalisation d'un règlement du temps de travail, le développement du télétravail, le projet sport-santé pour les agents sont autant d'actions œuvrant pour l'amélioration des conditions de travail des agents meylanais. La prévention des risques professionnels s'est également renforcée à travers la mise à jour régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la lutte contre le harcèlement et la création d'un poste dédié au suivi de l'absentéisme. L'accompagnement des agents après un arrêt long et l'adhésion au contrat groupe de prévoyance illustrent également cette attention portée à la santé au travail.

Une politique de compétences tournée vers l'avenir

La collectivité a réaffirmé l'importance du développement des compétences et de la valorisation des parcours. La politique d'apprentissage s'est renforcée tout au long du mandat (11 supports de poste budgétés chaque année), tout comme les dispositifs de formation et de mobilité interne. Le déploiement d'un parcours managérial et la définition de plans de formation par service participent à la montée en compétence des encadrants et à la diffusion d'une culture managériale partagée, orientée vers l'autonomie et la responsabilité.

Un dialogue social dynamique et constructif

L'organisation des élections professionnelles, les réunions du Comité social territorial (CST) – six par an en moyenne - et l'adoption d'un règlement de fonctionnement ont consolidé les relations sociales. L'instauration de temps d'échanges réguliers avec les organisations syndicales témoigne d'une volonté de dialogue constructif et continu.

Perspectives

Les chantiers engagés se poursuivent : déploiement des dialogues de gestion, finalisation du plan de développement des compétences et outillage renforcé des actes administratifs RH. Ces projets visent à consolider les acquis de la mandature et à préparer une nouvelle étape de modernisation de la fonction RH, au service de la performance publique et de la qualité de vie au travail.

3 Un contexte général plus que jamais incertain

La libre administration des collectivités territoriales est un des principes de la constitution française. Cependant les communes, notamment en matière financière, dépendent fortement des décisions prises par l'Etat. Le projet de loi de finances (PLF), document établi annuellement par le gouvernement et validé par la représentation nationale, détaille l'évolution des liens financiers entre l'Etat et les collectivités.

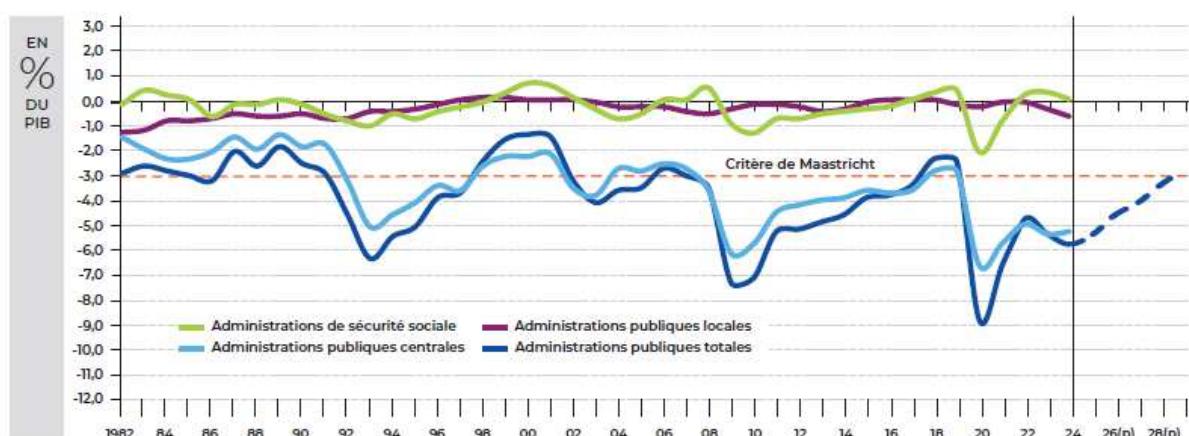
3.1 Le financement du déficit public au cœur des discussions

3.1.1 Un PLF 2025 au parcours inédit

Depuis plusieurs années, sous l'effet des crises successives et des baisses d'impôts, l'Etat a vu sa situation financière se dégrader fortement. Conjugué à des erreurs de prévisions, le déficit s'est avéré largement supérieur à ce qui était prévu en 2023 et 2024. Ainsi en 2024 il s'est élevé à **5,8%** du produit intérieur brut (PIB), contre **4,4%** prévu initialement, et la trajectoire reste de le ramener sous le seuil des **3%** dans l'optique de respecter les engagements européens (traité de Maastricht).

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee [Comptes nationaux Base 2020] jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Nous sommes donc entrés dans une zone de fortes turbulences budgétaires et aujourd'hui la question du financement du déficit public est plus que jamais au cœur des discussions.

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier, à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 Md€** et de réduire le déficit public à **5% du PIB en 2025**. Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Finalement promulguée le 14 février 2025 la loi de finances 2025 ambitionne de réduire le déficit public à **5,4% du produit intérieur brut (PIB)** en 2025, après le dérapage à **5,8%** en 2024 et **5,5%** en 2023. En parallèle l'objectif de passer sous la barre des **3%** de déficit en 2029 était maintenu par l'exécutif. Pour respecter cet objectif, le PLF 2025 imposait à l'État et à ses opérateurs de réduire leurs dépenses. Dans ce cadre un effort budgétaire de **2,2 Md€** a ainsi été demandé aux collectivités locales (au lieu des **5 Md€** envisagés par le gouvernement à l'automne). Même s'il est admis que le déficit des collectivités représente une partie infime du déficit public, le projet de loi de finances 2025 prévoyait donc une ponction de **2,2 milliards d'euros** sur leurs recettes. Cela consistait en 2 mesures : un gel de la TVA d'une amplitude de **1,2 milliards d'euros**, et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve de **1 milliard d'euros**, appelé DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) pour les 2 100 collectivités les plus aisées. En parallèle il est important de souligner également la baisse du fonds vert, qui est passé de **2,5 à 1,15 milliards d'euros**, ainsi que la hausse de **3 points par an** à des charges patronales pour financer la caisse de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) jusqu'en 2028 (soit 12 points au total).

Le PLF 2026 semble aujourd'hui prendre la même direction que le PLF 2025. La situation économique de l'Etat toujours compliquée, couplée à l'incertitude liée à la stabilité du nouveau gouvernement nommé le 12 octobre, ont replongé le pays dans une période de crise politique et budgétaire.

3.1.2 La pression sur les finances locales maintenues en 2026 ?

Contexte macroéconomique et politique

Selon la note de conjoncture de la banque postale la situation de l'économie française est paradoxale en cette rentrée 2025. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel et pourrait avoisiner **+0,7%** en moyenne en 2025. Le taux de chômage (**7,5%** au 2ème trimestre) est de son plus bas historique. Par ailleurs, l'inflation est faible (**+0,9%** sur un an en aout, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier) et devrait rester stable en 2025. Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- **13,6 Md€** sur 12 mois en juillet, soit environ **0,5%** du PIB), l'excèdent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, l'incertitude politique inquiète les investisseurs qui achètent de la dette française et les agents économiques résidents. Du coté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9% au 2eme trimestre contre 15% fin 2019 avant la crise Covid). Du coté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5% sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre. La banque centrale européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1^{er} semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (**2%** pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie. La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.

Le nouveau gouvernement de Sébastien Lecornu a présenté le 14 octobre la première copie du PLF 2026, reprenant certaines des mesures de contribution des collectivités présentées en juillet par François Bayrou. Ce texte devrait néanmoins être largement remanié par le Parlement, qui a désormais 70 jours pour se prononcer.

En juillet, l'effort demandé aux collectivités s'élevait à **5,3 milliards d'euros**. Ce 14 octobre, elle serait au minimum à **4 milliards d'euros** selon les premières estimations, hors hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points pendant quatre ans, décidée en 2025 (dont le coût est estimé à **1,2 milliard d'euros** en 2026). A ce jour, seule cette dernière est assurée de demeurer et pèsera sur la masse salariale locale.

Un DILICO à 2 milliards et remboursé sur 5 ans

Comme prévu, le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO) instauré en 2025 est bel et bien reconduit, mais cette fois à hauteur de **2 milliards d'euros**. En 2025, ce dispositif avait concerné 2 127 collectivités, dont 1 924 communes. Dans le PLF 2026, les critères d'éligibilité pourraient évoluer mais les mécanismes ne sont pas encore précisés.

La restitution de **30%** du DILICO 2025 serait maintenue, comme prévu dans la loi de finances pour 2025. Cependant, le PLF modifie les modalités de restitutions à venir, puisque les recettes prélevées par le DILICO 2026 seront désormais restituées en 5 ans, donc par tranches de **20%**. Concrètement, en 2027, cela peut signifier que les collectivités se verront restituer **300 millions d'euros** du DILICO 2025 et **400 millions d'euros** du DILICO 2026. Mais le PLF 2026 introduit une nouveauté : ce ne sera pas le cas si les dépenses des collectivités augmentent plus vite que l'inflation.

Cette mesure a coûté à la commune 278 044 euros en 2025.

Arrêt de la dynamique de compensation des impôts de production

Mesure présentée dans « Budget Bayrou » la réduction de la contribution de l'État destinée à compenser la réduction de **50%** des valeurs locatives de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur les locaux industriels (PSR VLEI) est bien maintenue. Selon les estimations effectuées à ce jour cette coupe s'élèverait à **800 millions d'euros**.

Mis en place en 2021 dans le cadre de la réduction des impôts dits de production visant à améliorer la compétitivité des entreprises, ce mécanisme de compensation est bien dans le viseur de Bercy, en raison de sa forte dynamique au cours des dernières années (de l'ordre de **+200 millions d'euros** par an, pour un montant total qui atteint désormais environ **4 milliards d'euros** par an). Le PLF entérine bien la fin de la compensation dynamique à l'euro près, pourtant promise par le gouvernement lors de la mise en place de cette réforme.

Des dotations en diminution

Le PLF prévoit « une modification des modalités d'attribution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui rapporterait ou économiserait **700 millions d'euros**, le gouvernement veut notamment recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement.

S'agissant des dotations d'investissements, elles sont dans le PLF bien prévues pour être revues à la baisse en 2026. Les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » baissent ainsi de **152 millions d'euros**. Par ailleurs, le Fonds vert, déjà diminué l'an dernier, est encore réduit de **500 millions d'euros**. Son enveloppe est portée à **650 millions d'euros**, contre **1,150 milliards d'euros**.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de **5,2 milliards d'euros**... par l'intégration des montants attribués depuis 2018 sous forme de fractions de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) aux régions. Ainsi, le montant de la DGF est bien gelé, ce qui équivaut néanmoins à un gel en valeur, autrement dit une absence d'évolution en fonction de l'inflation. Autre retenue, les variables d'ajustement sont encore minorées dans le PLF 2026, avec une baisse de **527 millions d'euros**, alors que la baisse était déjà de **487 millions d'euros** dans la Loi de finances initiale pour 2025.

En revanche, même si le gouvernement cherche depuis plusieurs années à limiter la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités, comme l'ont montré les « Contrats de Cahors », ce PLF ne contient pas de mécanisme contraignant les collectivités. Cela étant, les modalités de versement du DILICO suscitent encore des interrogations. Par ailleurs, le PLF prévoit bien « une « année blanche » pour les salaires publics. A date, toute revalorisation du point d'indice semble ainsi exclue, comme le versement de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), qui n'est plus versée depuis 2024.

Le texte est désormais dans les mains du Parlement qui doit se prononcer au plus tard dans les 70 jours à compter du 14 octobre. En cas de dissolution, la loi spéciale pourrait faire son retour.

3.2 Un besoin de stabilité pour le monde local

3.2.1 De crise en crise

La succession des crises vécues depuis 2020 a démontré la capacité d'adaptation des finances locales :

- crise sanitaire en 2020, avec fermetures de services et mise en œuvre de mesures de protection sanitaire ou économique ;
- crise économique en 2022 : explosion des prix, d'abord dans l'énergie, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires ; remontée brutale des taux d'intérêt avec un impact sur le coût de la dette locale et sur les recettes de droits de mutation ;
- perte d'attractivité des métiers locaux en dépit d'une revalorisation des traitements, certes logique, mais intervenue par deux fois en cours d'exercice budgétaire ;
- effets visibles du changement climatique ;
- bouleversement de la fiscalité locale ;
- incertitudes politiques nationales et internationales aggravant le défaut de visibilité du contexte financier.

Telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû, depuis le début des mandats actuels, tenter d'adapter les conditions de sa gestion pour assurer la continuité des services qu'il rend aux citoyens. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les années récentes se soient traduites par des résultats financiers atypiques difficiles à interpréter.

Auparavant, les finances publiques locales suivaient des trajectoires connues, et la prévision des résultats d'un exercice trois mois avant son terme était possible. Les années électorales suivaient un

schéma classique : des investissements en baisse en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues ; un léger regain de la fiscalité avec une hausse de taux pour redonner des marges de manœuvre ; une amélioration du besoin de financement et une reconstitution de la trésorerie en conséquence de dépenses moindres pour faire face au mandat qui s'ouvre. Mais la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte instabilité politique créent un climat d'incertitude pour les collectivités locales.

S'il semble acquis que les investissements diminueront en 2026 en lien avec l'effet cycle, quel sera l'impact de l'effort demandé au monde local ? Les collectivités locales pourront-elles lancer les projets ambitieux qu'appellent les exigences de la transition écologique ou l'état du patrimoine ? Il est probable que le futur mandat vivra une évolution profonde des règles qui gouvernent l'action locale.

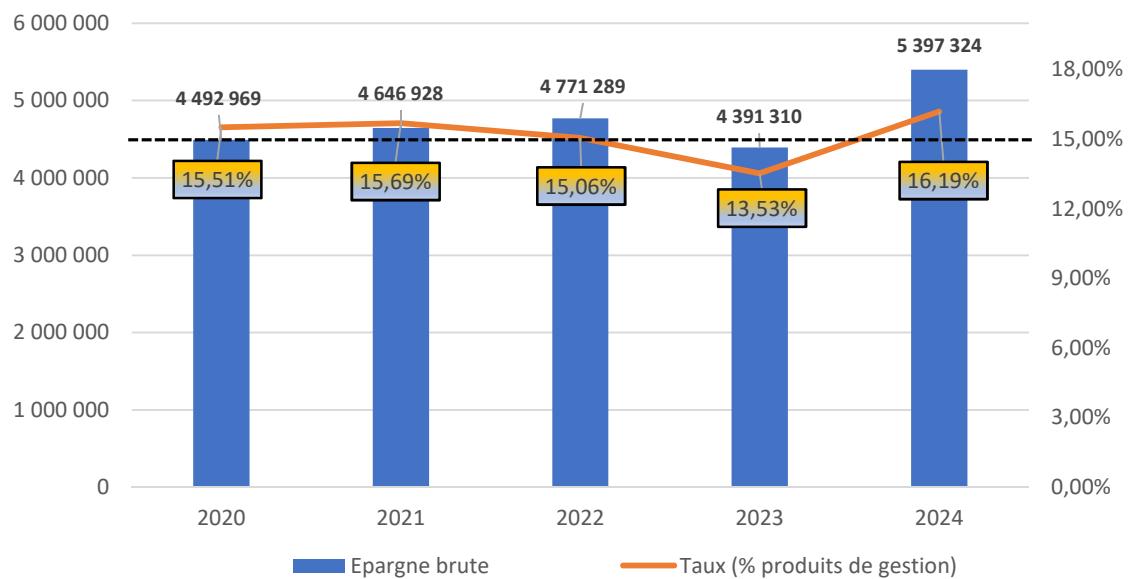
3.2.2 La situation meylandaise toujours préservée ?

Faces aux crises, la commune de Meylan, comme l'ensemble des collectivités territoriales, a dû, sur le mandat 2020-2026, adapter les conditions de sa gestion pour assurer la continuité et la qualité des services rendus aux citoyens. Pour contrer cette dynamique budgétaire négative certaines communes ont pris des mesures fortes : augmenter les taux d'imposition et/ou diminuer le périmètre d'activités proposées et/ou réduit leurs investissements.

La commune de Meylan, durant ce mandat, a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition, pour tenir ses engagements et ne pas alourdir davantage le budget des contribuables dans une période de forte inflation, tout en préservant le périmètre de service public nécessaire aux besoins des usagers.

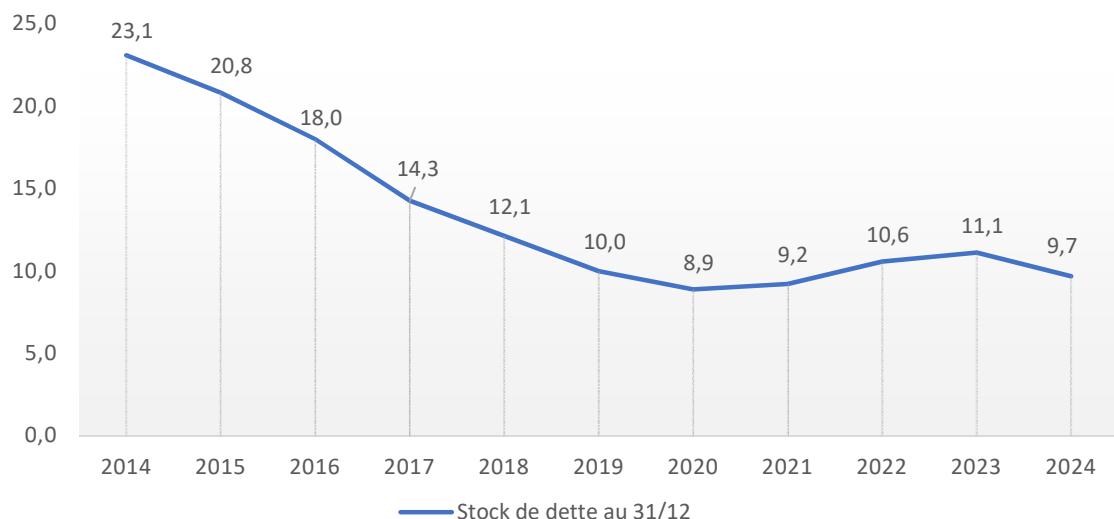
Ces choix se sont accompagnés d'une maîtrise rigoureuse des dépenses et d'une gestion active des recettes pour préserver la santé financière de la commune. Le dynamisme et l'attractivité de la commune lui ont par ailleurs permis de retrouver une population autour de 20 000 habitants, comme dans les années 2000. Les nouvelles bases fiscales, induites par l'arrivée de nouveaux habitants, ont ainsi permis d'augmenter le volume des recettes encaissées sans pour autant engendrer des dépenses supplémentaires dans les mêmes proportions, la commune possédant les effectifs et les infrastructures nécessaires au pilotage d'une commune de cette taille.

Grâce à la gestion responsable et sérieuse du budget communal tout au long du mandat, la situation financière de la commune a été consolidée. Après être passée sous la barre symbolique des **15%** en 2023 sous l'effet de la crise économique, la capacité d'autofinancement de la commune a augmenté de manière significative en 2024, grâce notamment à la maîtrise des dépenses et la recherche systématique d'économies.



Ainsi, au conseil municipal du 14 avril 2025, le compte financier unique 2024 de la commune a arrêté une épargne brute à **5 397 324 €**, représentant **16,2%** des recettes réelles de fonctionnement encaissées sur l'exercice, soit son plus haut niveau depuis le début du mandat.

En optimisant sa capacité d'autofinancement, la commune a ainsi pu mettre en œuvre et confirmer son plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux. Il a permis de commencer à rattraper la dette patrimoniale accumulée sur les derniers mandats (dégradation du patrimoine communal faute d'investissement suffisant), et cela tout en maîtrisant l'évolution de la dette communale, préservant ainsi sa capacité à investir à moyen terme.



Fin 2024, la commune était donc toujours faiblement endettée (ratio de désendettement inférieur à 2 ans) et gardait une capacité d'investissement par l'emprunt importante. La situation financière de la commune était donc saine et solide malgré une conjoncture peu favorable aux collectivités.

Malheureusement, la contribution massive au redressement des finances publiques imposée par l'Etat aux collectivités locales (cf paragraphe 3.1.1.) va affecter négativement la situation financière de la commune. Avec les informations connues à ce jour et en comparant les exercices 2024 et 2025, l'effort global demandé en 2025 à la commune de Meylan s'est élevé à plus de **630 000 euros**, matérialisé par une diminution des dotations et un accroissement des dépenses.

Section de fonctionnement (en euros)	CA 2024	CA 2025 prév
Dépenses		
DILICO	0	278 044
Hausse du taux CNRACL	0	210 000
Total dépenses	0	488 044
Recettes		
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	44 092	0
Dotation de compensation de la taxe pro (DCRTP)	100 307	0
Total recettes	144 399	0
Impact total sur l'épargne brute		- 632 443

La bonne santé financière de la commune a permis d'amortir budgétairement ce montant en 2025, en diminuant l'épargne brute. Il faut cependant s'attendre dès 2026 à de nouvelles mesures, en plus de l'augmentation des cotisations CNRACL de 3 points déjà confirmée, qui impacteront les finances de la commune et pourraient l'obliger à faire des arbitrages difficiles.

Le contexte de crise politique et budgétaire dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2026 nous oblige donc à rester vigilant et à poursuivre une gestion financière agile, prospective et rigoureuse afin de maintenir un service public de qualité et conserver des capacités à investir pour préparer l'avenir de la commune.

4 Les orientations budgétaires communales : continuité et responsabilité

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2026 et les suivants.

Avec les élections municipales prévues au printemps 2026, la construction du budget est particulière cette année.

Afin d'assurer la continuité de l'action municipale durant le 1^{er} trimestre 2026, le calendrier de préparation budgétaire a été maintenu inchangé, avec un vote du budget primitif 2026 prévu en décembre comme les années précédentes. Cependant, dans un souci de respecter le choix des électeurs et la marge de manœuvre de l'équipe élue, le budget 2026 n'intégrera aucun choix structurant ni aucune modification majeure du périmètre des services publics. Il s'agira donc d'un **budget de continuité**, qui pourra être amendé par l'équipe élue, forte de sa légitimité démocratique, à partir du 2^{ème} trimestre 2026 à l'occasion du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

La seule certitude est que, quelle que soit la nouvelle équipe municipale, des choix difficiles seront à faire sur le prochain mandat. En effet, les efforts de pilotage de la dépense communale, qui se sont traduits par l'amélioration des pratiques, tout comme l'élargissement et la revalorisation des bases fiscales ainsi que la santé financière de la ville ne suffiront vraisemblablement plus à équilibrer l'effort financier croissant demandé par l'Etat aux collectivités. Ainsi, même si la ville est beaucoup mieux armée que la plupart des autres communes pour y faire face, elle sera obligée de prioriser ses dépenses (investissements, périmètre de service public, politique associative, politique sociale) et/ou augmenter ses recettes (tarifs communaux, impôts...).

Pour ce budget 2026 de continuité, les grandes lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux.

Ce budget comprendra toutefois une nouveauté dans son élaboration : la définition d'un « budget vert », outil de classification du budget au regard de critères climatiques. En effet, après avoir lancé cette démarche qui a abouti à l'analyse des dépenses d'équipement 2024 de la commune, présenté au conseil municipal du 14 avril 2025, nous souhaitons aujourd'hui la consolider et l'élargir en établissant pour la première fois cette année un « budget vert ».

L'objectif visé est d'identifier la part du budget consacrée à des dépenses favorables au climat et d'inscrire ainsi la collectivité dans une démarche vertueuse de recherche d'amélioration continue de son impact environnemental. L'exercice, qui s'appuie sur la méthodologie I4CE¹, utilisée par de

¹ Institut de l'Economie pour le Climat

nombreuses collectivités, sera fait sur les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Dans ce but, il a été demandé à tous les services, dans le cadre du processus budgétaire 2026, de classer leurs demandes en fonction de leur impact climat (favorable – neutre – défavorable - indéterminé).

4.1 Une section de fonctionnement maîtrisée

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune, qui ne modifient pas son patrimoine, ainsi que les charges financières ou exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement sont les impôts et taxes, le produit de la tarification, les subventions et participations reçues, les loyers encaissés, les produits exceptionnels...

Le surplus des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute (ou autofinancement), et est affecté au financement de la section d'investissement. Elle se matérialise en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement.

4.1.1 Les dépenses réelles cadrées

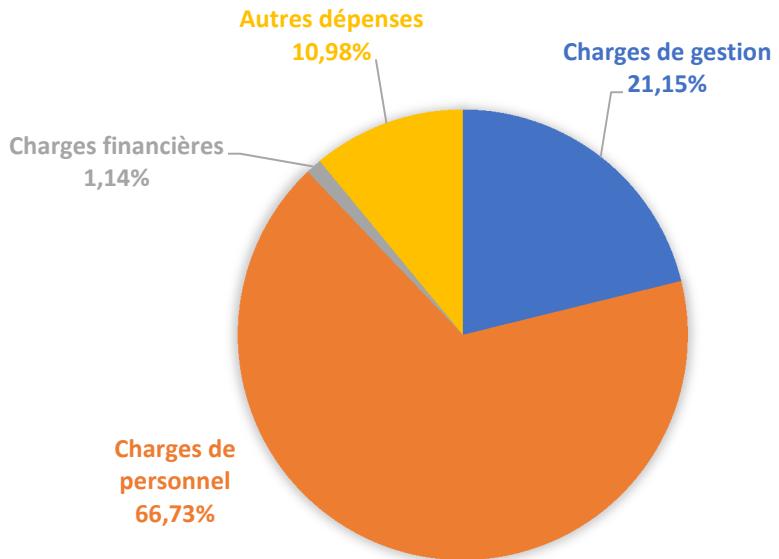
Dans un contexte de grande incertitude la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, les grandes lignes de la stratégie établie pour 2026 sont les suivantes :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- Stabiliser structurellement l'évolution des dépenses de personnel ;
- Faire évoluer l'enveloppe de subventions aux associations pour compenser l'inflation.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être de l'ordre de **30,7 millions d'euros en 2026**, soit une augmentation de **+2,5%** par rapport au BP 2025.

DÉPENSES RÉELLES



4.1.1.1 Les charges de personnel

Les dépenses liées au personnel représentent environ **67%** des dépenses réelles de fonctionnement, ratio stable depuis 2020, et leur évolution doit rester contenue pour préserver les marges de manœuvre de la commune sur le long terme.

L'objectif est de stabiliser structurellement une évolution des dépenses de ce chapitre, malgré l'augmentation des cotisations CNRACL. Il n'y aura donc pas de création nette de poste en 2026. Pour les postes statutaires il est donc convenu d'une part que chaque vacance d'emploi sera étudiée et d'autre part qu'une réflexion sera poursuivie quant à l'évolution des services proposés par la collectivité.

Le budget 2026 s'inscrit donc dans la lignée des budgets précédents avec la volonté de maîtriser la masse salariale, tout en utilisant les leviers à disposition de la collectivité pour travailler sur l'attractivité en tant qu'employeur. La commune veut consolider son engagement à maintenir un effectif stable ou à ajuster les postes de manière optimale en fonction des besoins réels des services publics. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques. En maîtrisant la masse salariale, la commune s'assure ainsi de ne pas alourdir les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services offerts aux habitants.

Dans cette optique nous avons amorcé la mise en place d'une vraie prospective RH à moyen terme sur la base des grandes lignes de gestion définies avec les instances paritaires. Grâce à un pilotage fin de la masse salariale, la commune sera alors en mesure de retrouver des marges de manœuvre nécessaires. Pour cela, des dialogues de gestion ont été organisés cette année, en parallèle de la construction des budgets 2026. Outils de prévision et de pilotage, ils permettent d'exprimer les choix stratégiques et les enjeux liés à la gestion des dépenses. Il a vocation à prioriser les actions pour utiliser de manière responsable les marges de manœuvre financières de la commune tout en maintenant des

équilibres financiers vertueux. Organisés en juin dans chaque direction ils ont permis d'avoir une vision partagée sur les données liées aux emplois et à la masse salariale, et d'échanger autour des périmètres de service public et des marges de manœuvre pouvant être identifiées. L'enjeu pour la commune est de trouver un équilibre entre la nécessité de recruter pour des compétences nouvelles et la nécessaire maîtrise de l'évolution de la masse salariale, tout en optimisant son organisation interne pour maximiser l'efficacité des équipes en place.

A fin septembre 2025, le nombre de postes s'établit à **552 postes permanents** et **466,2 ETP** (contre **553 postes permanents** et **466,4 ETP** au budget 2025).

En termes de masse salariale, le BP 2026 intègre une augmentation de + **2,3%** par rapport au BP 2025, soit un montant total des charges de personnel de **20,5 millions d'euros** (+ 0,5 millions d'euros par rapport au budget 2025), principalement due aux éléments suivants :

- **La hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** de 3 points pendant quatre ans (2025 à 2028), mis en place après le vote du BP 2025 de la commune. Cette année l'évolution de budget à budget est donc de 6 points (coût collectivité annuel chargé **420 000 €**) et représente **l'essentiel de l'augmentation des charges de personnel** ;
- **La gestion interne des prestations liées à l'organisation des élections municipales** (mise sous pli, installation des bureaux de vote...) ;
- **Le Glissement vieillesse technicité (GVT)**, correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc), devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière).
- **Quelques variations à la hausse et à la baisse** seront également inscrites dans le budget : le transfert d'un poste au CCAS, le renforcement de l'externalisation d'activités proposées dans le cadre du périscolaire, la réouverture du multi-accueil Maupertuis à la rentrée 2026.

En parallèle, un dialogue social est lancé avec les instances paritaires pour transformer le 13^{ème} mois en primes afin d'éviter tout risque d'annulation du dispositif actuel par l'Etat.

4.1.1.2 Les dépenses d'énergie

Depuis son arrivée, l'équipe municipale impulse la sobriété dans l'ensemble des politiques communales et notamment au travers d'une politique de transition énergétique volontariste (baisser les consommations par une politique active de rénovation thermique et un changement des habitudes, augmenter la production d'énergies renouvelables...).

Ainsi, en 2026 les dépenses d'énergie devraient être de l'ordre de **1,3 millions d'euro**, en baisse de 14% par rapport au BP 2025, soit **- 0,2 millions d'euros**.

Cette baisse significative est le résultat de plusieurs actions menées par la commune :

- **Raccordement au réseau de chaleur urbain**

A partir de la saison hivernale 2025-2026, un nouveau système de chauffage, le réseau de chaleur urbain, est mis en place et fera évoluer le mix énergétique de la commune :

- 40 % de la consommation en gaz
- 60 % de la consommation au réseau de chaleur

S'il ne permet pas de réduire les coûts énergétiques, le raccordement au réseau de chaleur permet en revanche à la commune de sécuriser un approvisionnement d'énergie locale renouvelable, avec des tarifs fixés et stabilisés sur 10 ans, tout en réduisant son impact carbone.

- **Adoption d'un tarif fixe pour le gaz**

L'un des principaux leviers d'économie, a été l'adoption d'un tarif fixe pour le gaz, sur la période allant du 01/07/2025 au 30/09/2027, dans le cadre du contrat de performance énergétique signé avec la société Dalkia. Cette tarification va permettre de réaliser une économie de **70 000 €**. Cela s'inscrit dans une démarche de prévisibilité budgétaire, minimisant ainsi l'impact des augmentations de prix sur nos dépenses énergétiques.

- **Réduction du prix de l'électricité**

Dans le cadre d'un nouveau marché de l'électricité, signé pour la période 2026-2028, la commune a bénéficié d'une diminution des tarifs, entraînant une économie de **70 000 €**.

- **Réduction des consommations énergétiques**

Dans le contexte de la politique de transition énergétique, des investissements ont été faits pour réduire les consommations énergétiques dans les infrastructures publiques, notamment la piscine des Buclos, le gymnase des Aiguinards et le groupe scolaire Mi plaine. Les travaux de l'école n'étant pas encore terminés, seules les améliorations des deux premiers bâtiments vont permettre de réaliser des économies pour le budget 2026, estimées à **25 000 €**.

- **Modernisation de l'éclairage public**

En 2025 la commune a poursuivi la modernisation de son système d'éclairage public en remplaçant 461 point lumineux, ce qui a permis de réaliser une économie supplémentaire d'environ **15 000 €**. Ce projet vise à améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution lumineuse et à optimiser l'utilisation des ressources budgétaire.

4.1.1.3 Les dépenses de gestion (hors énergie)

L'inflation pèse beaucoup sur les dépenses de ce périmètre. Avec les prévisions actuelles (autour de 1%), l'exercice 2026 ne devrait pas être trop impacté.

Pour maîtriser les dépenses de gestion, l'objectif principal reste de continuer à financer des investissements intelligents et vertueux, source d'économies de fonctionnements futurs. En parallèle

la mutualisation d'achats et les efforts réalisés par les services ces dernières années permettent aujourd'hui une gestion responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour obtenir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels.

Comme indiqué en préambule la volonté de la commune est de construire un **budget de continuité**, le budget 2026 n'intégrera donc aucun choix structurant ni aucune modification majeure du périmètre des services publics. Ainsi, l'objectif défini pour l'exercice 2026 est de contenir l'évolution des dépenses de gestion à **+2% au maximum**. En effet l'augmentation des effectifs scolaires, la nécessité de financer des obligations réglementaires ainsi que la tenue des élections municipales, ne permettent pas en état de baisser les dépenses tout en gardant une activité globale à périmètre constant.

Pour ce périmètre de dépenses il a été demandé aux services de travailler au plus juste de leurs besoins, en prenant en compte l'inflation seulement si nécessaire, et sans reconduire mécaniquement les montants alloués en 2025. Le postulat, d'ordre pragmatique, est de réinterroger chaque dépense et de repenser les priorités.

4.1.1.4 Le prélèvement financier lié au non-respect de la loi SRU

Pour la commune de Meylan, les lois SRU (solidarité et renouvellement urbain) et ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) imposent 25 % de logements sociaux sur la totalité des résidences principales. Lorsqu'une commune assujettie à la loi SRU ne satisfait pas à l'obligation du taux légal de logements sociaux, elle fait l'objet d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources. Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant, multiplié par l'écart au taux SRU cible l'année précédente. Ce prélèvement peut être réduit par les dépenses réalisées par la commune en faveur du logement social au cours de l'année n-2, incluant notamment les subventions allouées aux acteurs sociaux dans la production ou l'acquisition de logements sociaux.

Le paiement de ces pénalités n'exonère pas la ville de l'obligation de construire des logements sociaux. Ainsi, chaque commune déficitaire est non seulement redevable d'un prélèvement annuel, mais elle est aussi soumise à un rythme de rattrapage défini pour 2 périodes de 3 ans. A l'issue de chaque période (une nouvelle a débuté en 2024), un bilan des réalisations des communes soumises à la loi SRU est réalisé pour vérification et modulation de l'amende SRU.

En 2021, la commune de Meylan a été déclarée pour la première fois en carence par la préfecture et assujettie à une amende pour non-respect de son engagement sur la période triennale 2018-2020. En effet au 1^{er} janvier 2020, la commune disposait d'un taux de logements locatifs sociaux de 16,79 % contre une obligation à 25 %, soit un déficit de 721 logements SRU. La commune a dû verser **143 000 euros** à ce titre en 2021. En 2022, grâce aux investissements réalisés en 2020 en faveur du logement social, la pénalité 2022 a été réduite à **40 000 euros** (au lieu de 331 000 euros), et celle de 2023 ramenée à zéro, compte tenu des investissements réalisés sur l'année 2021.

Depuis, grâce aux engagements de l'équipe municipale au travers du contrat de mixité sociale, **la commune est sortie de la situation de carence et n'est plus assujettie à cette pénalité depuis 2024**.

4.1.1.5 Le prélèvement financier « DILICO »

Imaginé dans le cadre de la loi de finances pour 2025 pour faire participer les collectivités au redressement des comptes publics, le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités** (DILICO) a ponctionné **1 milliard d'euros** des recettes fiscales de 2025 des collectivités locales. Dans le détail, 1 924 communes, 141 intercos, 50 départements et 12 régions ont contribué à ce dispositif en 2025.

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

A ce titre la commune de Meylan a été prélevée de **278 044 €** en 2025.

La suite de cette mesure sera connue dans le PLF 2026, en cours de discussion au Parlement. Des questions subsistent à ce jour sur la reconduction de ce dispositif en 2026 ainsi que sur le remboursement de 30 % des prélèvements effectués en 2025 prévu à l'origine. Par mesure de prudence le budget primitif 2026 intégrera un prélèvement à la hauteur de celui versé en 2025, sans remboursement.

4.1.1.6 Les subventions aux associations

Sur l'exercice 2026, l'enveloppe globale allouée aux subventions aux associations sera réévaluée de **+1%**, soit le niveau d'inflation estimé, pour leur permettre de préserver leur activité.

En complément de cette enveloppe il convient de préciser que la commune continuera de prendre en charge le coût des équipements municipaux qui leur sont mis à disposition (notamment l'énergie) et l'assistance ponctuelle d'agents municipaux à l'occasion de certaines manifestations.

Le coût des pass « sport et culture » et « loisirs », qui permet de favoriser l'accès des meylanais aux activités associatives dans des conditions financièrement avantageuses selon leurs ressources, rentre dans le calcul global du montant alloué par la commune à la politique associative.

4.1.1.7 Le Centre Communal d'Action Sociales (CCAS)

Dans la continuité de la politique entamée dès le début du mandat, le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera poursuivi en 2026.

Ainsi, la subvention d'équilibre prévue en 2026 augmentera d'environ **+ 8,8%** soit **+ 100 000 euros** par rapport au budget 2025 pour s'établir à environ **1,2 millions d'euros**. Outre le transfert d'un poste de la Ville le budget du CCAS intégrera également cette année la gestion d'un local inclusif.

Le détail de ce budget est présenté et discuté au sein du conseil d'administration du CCAS.

4.1.1.8 Les charges financières

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette.

Le désendettement important de la commune ces dernières années a permis une constante diminution de ce poste de dépenses. Par ailleurs, la campagne d'emprunt menée fin 2021 pour **8 millions d'euros** a permis de sécuriser une partie du financement du PPI à des taux d'intérêt très avantageux, juste avant la hausse brutale des taux.

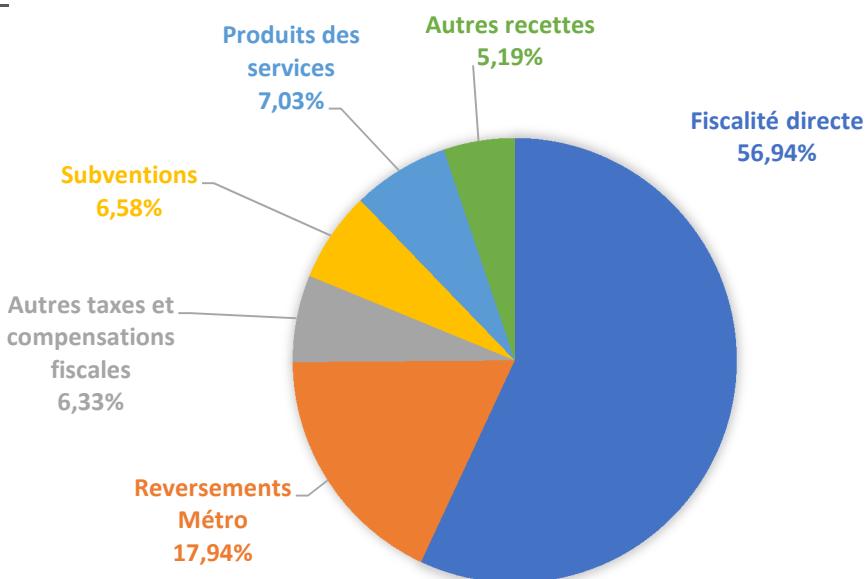
En 2026 ce poste de dépense devrait augmenter. En effet pour financer les investissements 2026, la commune va devoir emprunter.

4.1.2 Les recettes réelles optimisées

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (plus de 80% du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à environ **34,2 millions d'euros**, soit une augmentation de **+1,8%** par rapport au BP 2025.

RECETTES RÉELLES



4.1.2.1 La fiscalité directe

La principale ressource de la commune provient de la fiscalité locale.

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Depuis 2010, la ville de Meylan mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition. **L'équipe municipale conserve cette politique jusqu'à la fin du mandat.**

Dans ce contexte, l'augmentation structurelle des recettes fiscales s'appuiera sur la double dynamique de :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, déterminée par l'Etat en fonction du taux d'inflation ;
- L'attractivité de la commune sur le plan de l'habitat et de l'économie (augmentation physique des bases).

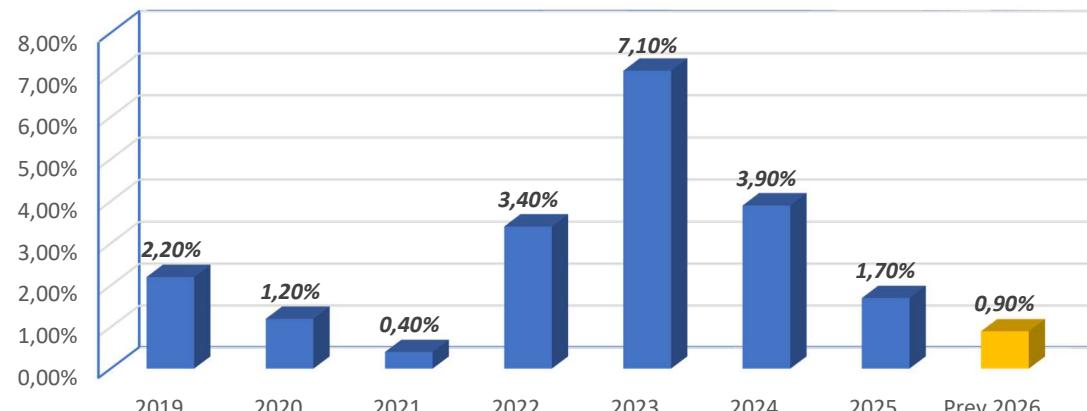
Pour rappel le montant des impôts locaux est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Valeur locative} \times \text{Taux d'imposition voté}$$

Pour les locaux d'habitation et les locaux industriels :

Chaque année la valeur locative, définie initialement par les services fiscaux de l'Etat, est réévaluée sur la base de l'inflation. Si le taux définitif sera connu au début de l'année 2025, le coefficient de revalorisation 2026 est estimé à ce jour à environ **+0,9%**, au niveau le plus bas depuis l'année 2021.

Coefficient de revalorisation des bases



Pour les locaux professionnels :

En 2017 les valeurs locatives des locaux professionnels ont été révisées.

Elles sont désormais assises sur des valeurs calculées à partir de loyers réels constatés. Chaque local est rattaché à une des 38 catégories (en fonction de la nature de l'activité principale exercée dans le local. Par exemple, les bureaux, les magasins, les dépôts ou bien encore les hôtels) et à un secteur d'évaluation représentant un marché locatif homogène au sein de chaque département.

Les tarifs au mètre carré sont révisés annuellement par l'administration, de manière décorrélée de celle des locaux d'habitations et industriels.

Coefficient de revalorisation des bases



Avec des taux d'imposition inchangés, en tablant sur des coefficients de revalorisation prudent (+0,9% pour les locaux habitations et industriels et +1,0% pour les locaux professionnels), sur une augmentation des bases physiques équivalente à la moyenne constatée ces 3 dernières années (+0,9% pour les habitations, +0,1% pour les locaux professionnels) et en prenant en compte l'implantation du magasin Lidl, le montant des contributions directes pour l'exercice 2026 est estimé à **19,5 millions d'euros**, soit + 0,5 millions d'euros par rapport au montant inscrit au budget 2025 (+ 2,6%).

4.1.2.2 Les reversements de la Métropole

Grenoble-Alpes Métropole reverse chaque année deux dotations à la commune, stables depuis des années :

- L'attribution de compensation (AC)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC)

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres. Pour la commune, elle représente un montant de **5,6 millions d'euros**.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Pour la commune cela représente environ **555 000 euros**.

4.1.2.3 Les produits des services

Les produits de la tarification de certains services publics varient principalement en fonction de la variation des tarifs et du volume des inscriptions.

Pour l'année 2025-2026, certains tarifs seront stables et d'autres évolueront uniquement en fonction de l'inflation. La politique de tarification sociale continuera à s'appliquer avec une grille tarifaire inchangée pour les activités du conservatoire à rayonnement communal et la pause méridienne.

Le montant estimé pour 2026 est d'environ **2,4 millions d'euros**, soit +0,2 millions d'euros par rapport au budget 2025 (+8,4%). Cela est dû principalement à l'augmentation des effectifs scolaires (+95 enfants à la rentrée 2025) et à l'ouverture de la piscine toute l'année (contre 10 mois en 2025).

4.1.2.4 Les autres recettes réelles

Le montant des autres recettes réelles de fonctionnement est estimé à environ **6,2 millions d'euros**, soit - **0,1 millions** d'euros par rapport au montant inscrit au budget 2025.

Au niveau des **subventions**, environ 80% du produit encaissé provient des conventions qui lient la commune à la caisse d'allocation familiale de l'Isère (CAF) dans le cadre notamment des accueils petite enfance et périscolaire. Avec la réouverture du Multi-Accueil Maupertuis prévue à la rentrée 2026, le montant de ces participations devrait être sensiblement le même en 2026. A noté une mesure inscrite dans le PLF 2025, la diminution de l'enveloppe de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP). Avec les informations connues à ce jour la commune ne devrait pas être éligible à cette dotation en 2026.

Malgré l'augmentation stipulée dans les baux signés, le montant des loyers encaissés par la commune devrait légèrement diminuer en 2026 avec la fin de l'activité du restaurant « le rendez-vous ». Pour les taxes diverses pas de changement particulier à signaler. La commune ne prévoit pas en 2026 un redressement significatif du marché immobilier et donc du produit encaissé au titre des droits de mutation à titre onéreux.

A noter cependant une recette nouvelle : un versement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). La commune y a été éligible en 2025 pour la première fois depuis sa création en 2012. Cela s'explique par un « appauvrissement » relatif de l'agglomération par rapport aux autres territoires français. Le budget 2026 intègre donc cette recette, au même niveau que le versement 2025.

Pour le reste, il est demandé à chaque service, comme chaque année, de poursuivre la recherche de recettes nouvelles par le biais de subventions, d'appels à projet...

4.2 Un financement responsable de la section d'investissement

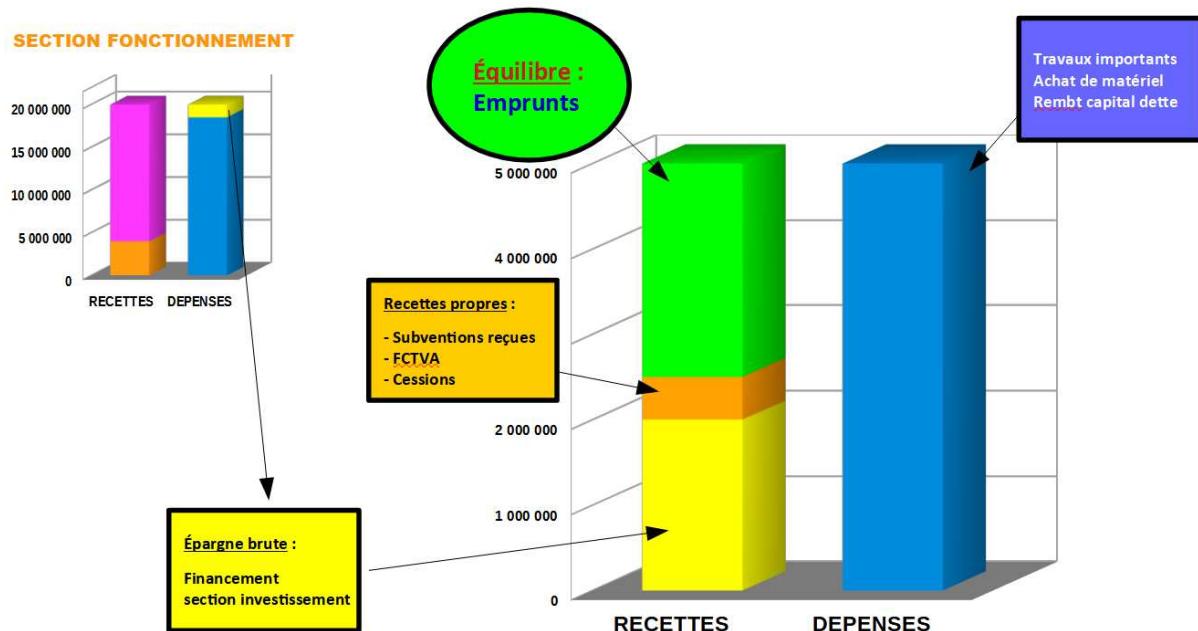
La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments,

travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elle comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes de cette section sont l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues, les dotations (FCTVA...), les cessions foncières...

La section d'investissement peut être équilibrée par l'emprunt.

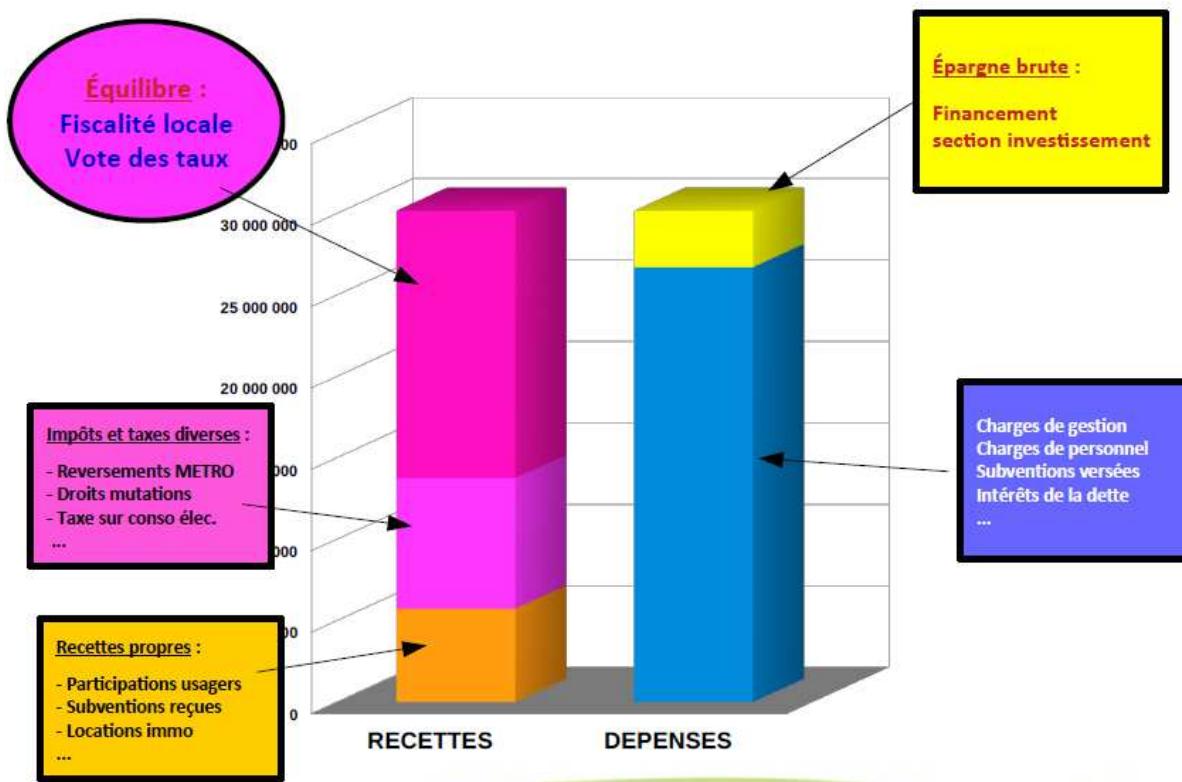


4.2.1 Un autofinancement préservé

4.2.1.1 L'épargne brute

Sur la base des orientations définies dans le paragraphe 4.1, l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement), qui mesure la capacité d'autofinancement, devrait se situer autour de **3,5 millions d'euros** en 2026.

Equilibre section de fonctionnement :



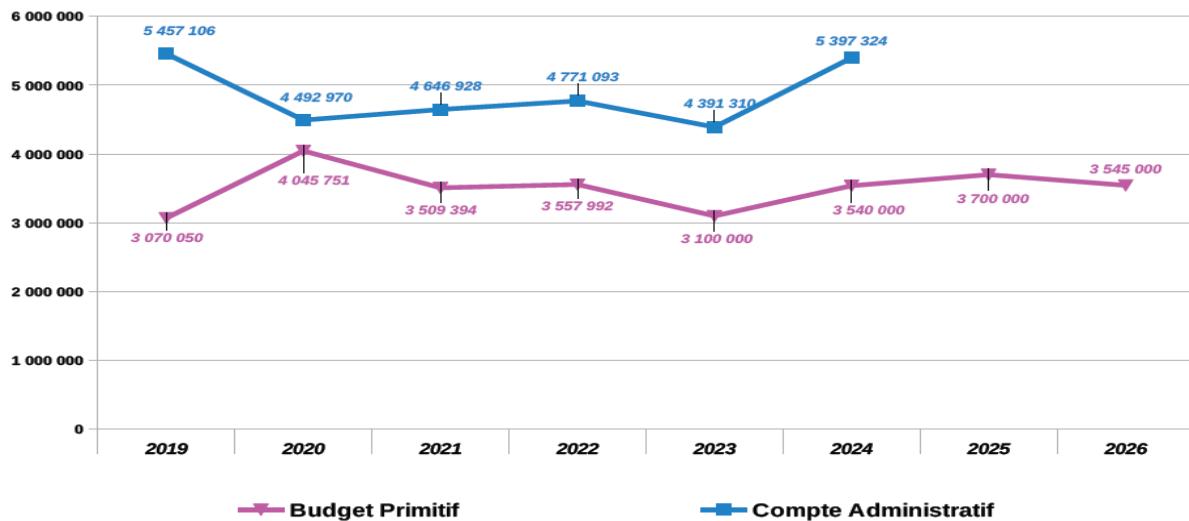
Evolution de l'épargne brute

Par rapport au budget 2025, qui visait une épargne brute de **3,7 millions d'euros**, la commune prévoit donc pour 2026 une légère baisse de sa capacité d'autofinancement budgétaire de **0,2 millions d'euros**, soit environ **4,2%**, intégralement due aux mesures imposées par l'Etat dans le cadre du PLF 2025 et vraisemblablement du PLF 2026. Ces mesures se chiffreraient dans le budget 2026 de la commune à **785 000 €** (cf tableau ci-après) selon les informations connues à ce jour.

La commune prévoit d'absorber **80%** de cet impact grâce à la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** (en particulier les dépenses liées à l'énergie) conjuguée à la dynamique positive des bases fiscales de la commune, confirmant ainsi sa volonté de poursuivre une gestion financière saine visant à préserver sur le long terme les grands équilibres et sa capacité d'investissement. **Le reste (20%) viendrait diminuer l'épargne brute.**

Section de fonctionnement (en euros)	BP 2025	BP 2026
Dépenses		
DILICO	0	280 000
Hausse du taux CNRACL	0	420 000
Total dépenses	0	700 000
Recettes		
Dotation globale de fonct (DGF)	45 000	0
Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	0	50 000
Dotation compensation TF (DCRTP)	90 000	0
Total recettes	135 000	50 000
Impact sur l'épargne brute		-785 000

Il convient de rappeler, comme illustré dans le graphique ci-dessous, que le niveau d'épargne brute réalisé est toujours supérieur à celui budgété, le principe de prudence étant l'un des principes clefs de notre élaboration budgétaire.



4.2.1.2 Les autres ressources

Les subventions d'investissement

Pour chaque projet d'investissement, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés.

Depuis le début du mandat, la commune a été vigilante à la nature des investissements pour être éligibles aux différents fonds, dotation et subventions créés pour venir en aide aux collectivités.

Globalement il est projeté de percevoir environ **2,0 millions d'euros** en 2026.

Sur les trois projets importants de la fin de mandat, la réhabilitation du groupe scolaire Mi- Plaine, la transformation de l'ancienne école des Buclos en maison des solidarités et la rénovation du gymnase des Aiguinards, des demandes à hauteur de **9,9 millions d'euros** ont été effectuées.

Malheureusement dans le contexte actuel marqué par les difficultés budgétaires des financeurs liées aux mesures de redressement des comptes publics, la baisse du fonds vert et la forte incertitude politique, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des subventions.

Par exemple le département de l'Isère, dans le cadre de la dotation territoriale, autorisait chaque commune à déposer 2 dossiers par an pour un montant de subvention plafonné de **425 000 €** par dossier. Aujourd'hui il n'autorise plus qu'un dossier par an et par commune pour un montant plafonné à **300 000 €**.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour certaines de leurs dépenses d'investissement. Le montant encaissé est basé sur les dépenses de l'exercice N-2.

Cette dotation est estimée à environ **0,8 millions d'euros** en 2026.

4.2.2 Les investissements ambitieux réaffirmés

4.2.2.1 Le PPI 2021 - 2026

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) couvrant la période 2021-2026 a été élaboré en 2021 et présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2022.

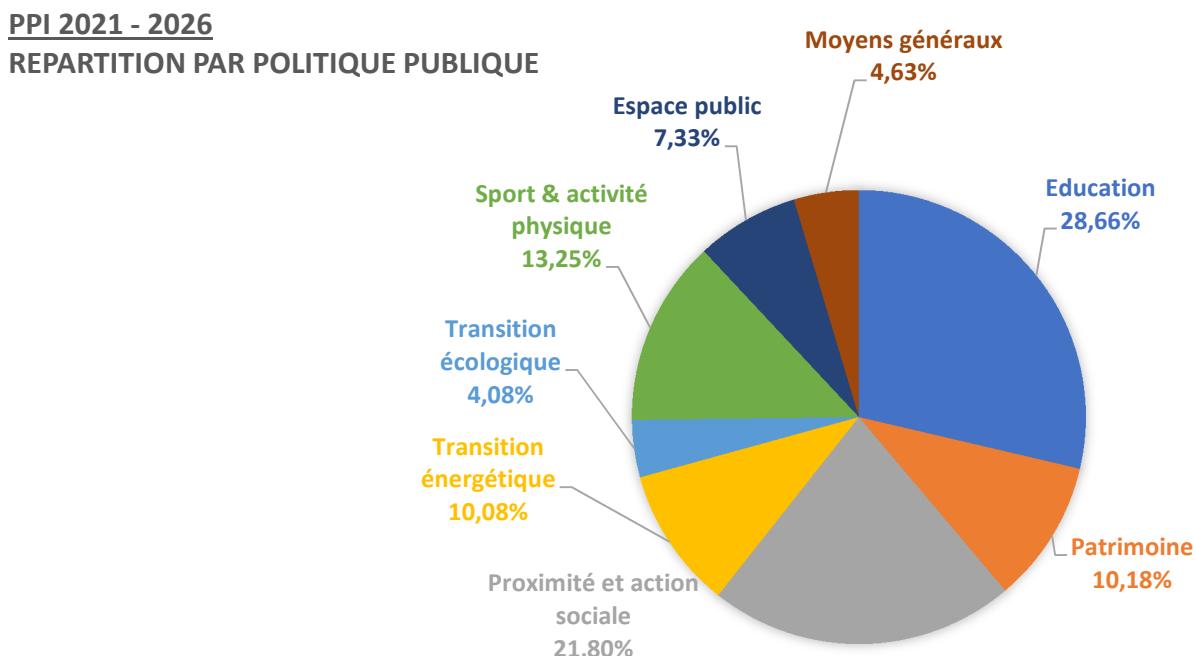
Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre et d'alimenter le débat d'orientation budgétaire en donnant les perspectives à long-terme de l'équipe municipale.

Le périmètre des investissements du PPI, mis à jour à mi-mandat et présenté en détail dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, n'a pas évolué depuis l'année dernière. Les principaux projets inscrits dans le plan sont soit réalisés, soit largement engagés pour une réalisation dans les 2 à 3 années à venir. L'enveloppe de ce plan, ré-évaluée chaque année, est estimée aujourd'hui à environ **56,5 millions d'euros**.

Ce montant intègre quelques modifications de périmètre : création d'une résidence des artistes au clos des capucins (intégrant des travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité du bâtiment), aménagement d'un nouveau local commercial pour La Poste dans le projet de la Maison des solidarités, et raccordement au réseau de chauffage urbain du gymnase des Buclos.

Il est à noter que dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, le montant de l'enveloppe du PPI intègre la totalité des dépenses prévisionnelles relatives aux projets engagés et/ou projetés d'ici la fin du mandat (2025-2026) bien qu'une partie de ces dépenses se matérialiseront en réalité au-delà de cette période, probablement jusqu'au budget 2028.

L'enveloppe du PPI est répartie en 8 thématiques de politique publique, dont la répartition actuelle est illustrée dans le graphique ci-dessous :



En matière de **politique foncière**, la stratégie d'investissement consiste à réaliser des acquisitions selon les opportunités du marché pour permettre à la ville de maîtriser l'évolution de son schéma urbain (lorsque les préemptions ne peuvent être réalisées par les établissements publics fonciers locaux) et de préserver les espaces agricoles et naturels. Ces réserves foncières n'ayant pas vocation à rester durablement dans le patrimoine communal, la collectivité veille à équilibrer au cours mandat les recettes et les dépenses d'investissement en procédant à des cessions foncières dans les mêmes proportions que les acquisitions, ce qui a été le cas sur la période 2021-2025.

4.2.2.2 Les dépenses projetées en 2026

Sur la période 2021/2025, environ **38 millions d'euros de dépenses d'équipement auront été réalisées**. Les dépenses d'équipement restant à engager sur la période 2026/2028 sont estimées à environ **18,5 millions d'euros**, dont environ **14 millions d'euros** sur l'exercice 2026.

Les principaux investissements envisagés pour l'année 2026 sont les suivants :

- **Education : 5,1 millions d'euros**

L'éducation est au centre des priorités d'investissement. Après la réalisation de l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire des Béalières, la rénovation du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle du Haut-Meylan et

la mise en sécurité de la nouvelle crèche Malacher, l'année 2026 sera consacrée essentiellement aux travaux de rénovation du groupe scolaire Mi- Plaine lancés en 2025.

➤ **Patrimoine : 0,8 millions d'euros**

Une enveloppe de **0,7 millions d'euros** sera consacrée en 2026 à l'entretien des bâtiments communaux. Les travaux visant la création d'une résidence des artistes au Clos des Capucins, lancés en 2025 en lien avec la scène nationale Arts et Sciences l'Hexagone, se termineront en 2026. Outre la résidence d'artiste, ils intègrent également des travaux de sécurité et d'accessibilité du bâtiment.

➤ **Proximité et action sociale : 7,1 millions d'euros**

Les investissements prévus pour favoriser le lien social et les équipements de proximité concerteront principalement sur 2026 la poursuite du projet de transformation de l'ancienne école des Buclos en maison des solidarités et le remplacement de la salle Décibeldonne. Par ailleurs, une enveloppe de **0,1 millions** sera inscrite pour améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux et une de **0,2 millions** à des subventions pour l'acquisition de logements sociaux dans le diffus.

➤ **Transition énergétique : 0,2 millions d'euros**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée dès 2021 afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la ville. Après la rénovation de la piscine des Buclos, cette politique sera poursuivie en 2026 avec la rénovation thermique des bâtiments programmée dans le cadre du contrat de performance énergétique (CPE), ainsi que la modernisation de l'éclairage public.

Il est à noter que cette enveloppe ne couvre que les actions 100% liées à la transition énergétique mais que d'autres investissements de cette nature sont également prévus dans tous les grands projets de rénovation.

➤ **Sport et activité physique : 0,2 millions d'euros**

Après la rénovation du gymnase des Aiguinards et la rénovation des terrains de tennis des Aiguinards les investissements en faveur du sport concernent principalement en 2026 le raccordement au réseau de chauffage urbain du gymnase des Buclos et la mise aux normes d'aires de jeux.

➤ **Espace public : 0,1 millions d'euros**

Sur cette thématique, après le projet de réaménagement du parc des Aiguinards, la réalisation d'études de requalifications urbaines pour penser l'évolution urbaine de la ville, le versement des fonds de concours à la métropole Grenoble Alpes dans le cadre des travaux d'amélioration de la ligne de bus C1, les investissements 2026 seront uniquement fléchés sur l'attribution de compensation versée annuellement à la métropole Grenoble Alpes.

➤ **Transition écologique : 0,1 millions d'euros**

Afin de préserver l'environnement et le cadre de vie, une enveloppe de **0,1 millions** sera allouée en 2026 à l'entretien des espaces extérieurs et sera en priorité consacrée au développement des mobilités douces dans le cadre du plan marche (cheminements piétons, voies cyclables) et à la végétalisation et la préservation de la biodiversité (constitution de réserves de biodiversité, accélération du programme

de plantation d'arbres). Il est à noter qu'au-delà de cette enveloppe, tous les grands projets intègrent un volet d'amélioration et/ou d'augmentation du patrimoine végétal.

➤ Moyens généraux : 0,4 millions d'euros

Cette enveloppe concerne les achats courants de mobilier, matériel et outillage nécessaires au bon fonctionnement des services et des équipements communaux ainsi que les investissements dans l'informatique et les télécommunications.

4.2.3 Une gestion vertueuse de la dette

Comme indiqué dans le paragraphe 4.2.1, les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissements sont estimées à **6,3 millions d'euros** sur 2026 :

- | | |
|--|----------------------|
| • Autofinancement prévisionnel (épargne brute) : | 3,5 millions d'euros |
| • FCTVA : | 0,8 millions d'euros |
| • Subventions : | 2,0 millions d'euros |

Avec des dépenses d'équipement projetées à **14,0 millions d'euros** et des remboursements de dette estimés à **2,0 millions d'euros**, le besoin de financement net pour 2026 ressort donc à environ **9,7 millions d'euros**.

Ce besoin sera couvert par de nouveaux emprunts, après déduction du montant du résultat de clôture de l'exercice 2025, qui sera acté au 2ème trimestre 2026 comme chaque année lors du vote du compte financier unique (CFU).

4.2.3.1 La structure actuelle

Entre 2014 et 2020 la commune a connu un désendettement accéléré.

Afin de financer une partie du plan pluriannuel d'investissement prévu sur le mandat et de profiter des taux historiquement bas, la commune avait lancé une importante campagne d'emprunts en 2021.

Cette campagne s'est soldée par la signature de 3 emprunts, pour un total de **8 millions d'euros**, à des taux très attractifs :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| • CAISSE D'EPARGNE : | 4 M€ (taux fixe 0,52% / 10 ans) |
| • BANQUE POSTALE : | 2 M€ (taux fixe 0,75% / 15 ans) |
| • NEF : | 2 M€ (taux fixe 0,65% / 15 ans) |

Pour financer la suite de ses investissements la commune a lancé une nouvelle campagne d'emprunt en novembre 2024 avec l'objectif de souscrire un montant de **8 millions d'euros** (avec un mix taux fixe / taux variable), et de le mobiliser sur la période 2025 / 2026.

Cette campagne d'emprunt a été orientée sur le réaménagement du secteur Mi-Plaine, qui comprend la rénovation énergétique complète du groupe scolaire Mi-Plaine, la rénovation énergétique du gymnase des Aiguinards et le réaménagement du parc des Aiguinards. Cette opération, la plus importante financièrement pour la commune, répondant aux critères requis des prêts verts. En

bénéficiant de prêts verts la commune a ainsi pu bénéficier de conditions préférentielles qui lui ont permis d'obtenir des taux attractifs.

Un prêt vert est un prêt dépendant de critères environnementaux pour l'utilisation prévue des fonds. Il s'inscrit dans le cadre plus large de l'investissement durable et vise à réduire l'impact sur l'environnement des nouvelles activités de prêt. De nombreuses banques proposent des prêts verts pour soutenir des projets présentant un bénéfice environnemental évident. La concurrence pour les actifs énergétiques propres étant forte, ces instruments peuvent être assortis de conditions préférentielles pour les emprunteurs, en particulier si les prêteurs travaillent à la réalisation de leurs propres objectifs.

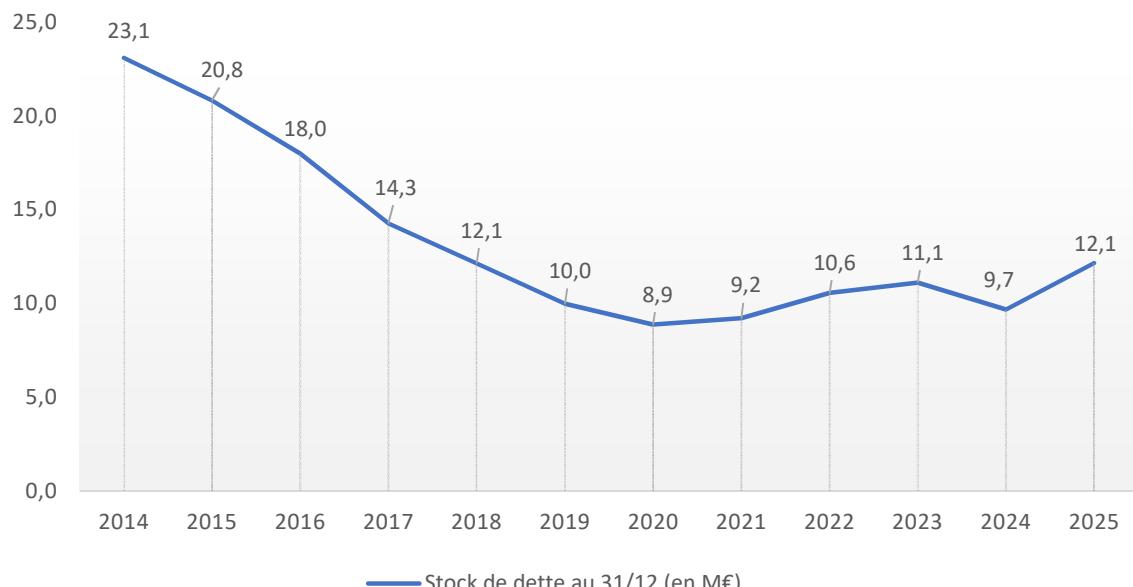
Cette campagne s'est soldée par la signature de 3 emprunts « typés verts », pour un total de **8 millions d'euros** :

- NEF : 2 M€ (taux fixe 3,15% / 15 ans)
- CAISSE D'EPARGNE : 2 M€ (taux fixe 3,18% / 20 ans)
- BANQUE DES TERRITOIRES : 4 M€ (taux variable index livret A + 0,4% / 30 ans)

Sur cette campagne **4,0 millions d'euros** ont été débloqués sur l'exercice 2025 et **4,0 millions d'euros** seront débloqués sur l'exercice 2026.

Sur la période 2021 / 2025 la commune a donc débloqué **12 millions d'euros** d'emprunt, en parallèle elle a remboursé **8,7 millions d'euros** de capital. Depuis 2020, l'encours de la dette de la commune a donc légèrement progressé (+ 3,3 millions d'euros) alors qu'environ **38 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisées**.

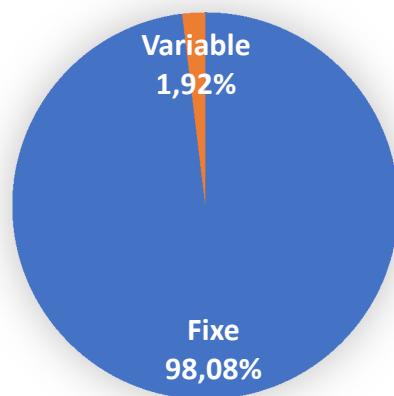
L'encours de dette de la commune s'établira à **12 147 299 €** au 31 décembre 2025, soit son niveau de 2018.



L'encours de la dette reste faible. Au compte administratif 2024 il représentait **511 €** par habitant contre **789 €** en moyenne pour les collectivités de même strate. La capacité de désendettement est également très bonne (**1,8 ans** au 31 décembre 2024 contre **3,8 ans** en moyenne pour les collectivités de même strate).

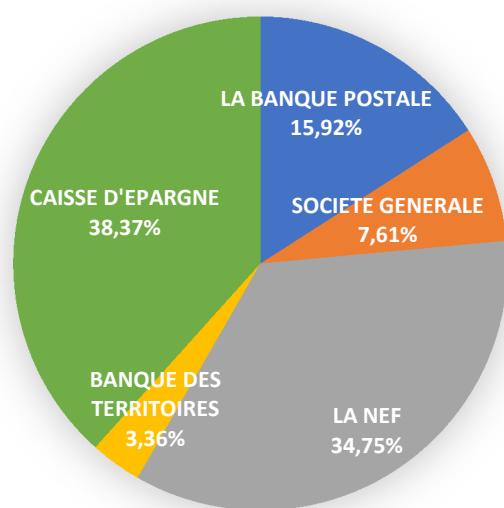
La dette de la commune est aujourd'hui composée en totalité de produits non structurés et n'intègre **aucun emprunt « à risque »**. Les emprunts sont tous classés 1-A dans la grille Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible, et plus de **98 %** de l'encours est à taux fixe. La dette de la commune est donc sécurisée sur le long terme.

Répartition du risque au 31/12/25



L'encours de la dette de la collectivité est composé de **13 emprunts** auprès de **5 établissements prêteurs** :

Répartition par banque au 31/12/25



4.2.3.2 Le financement du solde du PPI 2021 / 2026

Comme indiqué dans la partie 4.2.2.1 une partie des dépenses engagées et/ou projetés dans le cadre du PPI 2021-2026, estimée aujourd’hui à environ **56,5 millions d'euros**, se matérialiseront en réalité au-delà de cette période.

En effet selon l'échéancier actualisé du PPI environ **38 millions d'euros de dépenses d'équipement auront été réalisées** d'ici la fin de l'année 2025. Les dépenses d'équipement restant à engager sur la période 2026/2028 sont estimées à environ **18,5 millions d'euros**, dont environ **4,5 millions d'euros** sur les exercices 2027 et 2028.

Section invest (en euros)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prév (avec RAR)	BP 2026 prév	BP 2027 prév	BP 2028 prév
Dépenses PPI 2021-2026	3 291 814	3 332 356	6 435 731	9 460 211	15 500 000	14 000 000	4 000 000	500 000

La volonté de l'équipe municipale a toujours été d'investir tout en préservant la capacité financière de la collectivité afin de ne pas obérer les marges de manœuvres futures.

Ainsi, à fin 2026, avec un taux estimé d'exécution de 92% du PPI, le montant de la dette devrait atteindre environ 19 millions d'euros, représentant une capacité de désendettement de 4,2 ans (sur la base d'une épargne brute de 4,5 millions d'euros), soit un niveau bien inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans par la chambre régionale des comptes. **La commune garde donc une capacité d'investissement importante sur le prochain mandat.**